



**DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE
L'INNOVATION**

APPEL À SOUMISSION

Date limite : 25 juin 2021, 23 heures (GMT+3)

1. Contexte

L'avènement de la Covid-19 a exacerbé les défis des systèmes d'éducation et de formation en Afrique et renforce le besoin de solutions innovantes adaptées au contexte, et pouvant être durablement mises à l'échelle pour répondre au contexte en constante évolution de l'éducation et de la formation. Bien que le déficit éducatif en Afrique soit important, des progrès significatifs ont été réalisés au cours de la dernière décennie. Environ un cinquième des enfants âgés de 6 à 11 ans ne sont pas scolarisés, tandis que pour les enfants âgés de 12 à 14 ans, l'exclusion est d'environ 33 % ; et on estime que 60 % des jeunes âgés de 15 à 17 ans ne sont pas scolarisés, les filles étant plus touchées. L'accès reste donc un défi à différents niveaux.

Le Programme de l'Innovation de l'éducation en Afrique (IEA) a été créé en 2018 par l'Union africaine (UA) dans le but d'identifier, de promouvoir et de soutenir l'adoption et la reproduction systémiques des innovations éducatives dans tous les aspects de l'éducation et de la formation en Afrique. L'événement a présenté 50 innovations éducatives sélectionnées dans toute l'Afrique et a organisé des dialogues politiques avec des décideurs et des parties prenantes du développement pour plaider en faveur de l'intégration de l'innovation dans les systèmes éducatifs en Afrique, et approuver la mise en œuvre du programme continental. En 2019, l'événement a été organisé à une échelle beaucoup plus grande avec le renforcement des partenariats avec les principales organisations de développement de l'éducation à travers l'Afrique, telles que l'UE, GIZ, ADEA, Mastercard Foundation, ONE, GeSCI, UNICEF et Ashoka. En 2020, le Programme s'est déroulé sous la forme d'une série d'activités virtuelles en raison de la pandémie de la Covid-19, avec plus de 300 soumissions reçues de 31 pays africains. Depuis le début du programme, plus de 1 500 parties prenantes de l'éducation ont été engagées, 140 innovations ont été promues et 24 organisations mettant en œuvre des innovations ont été soutenues par des subventions de 423 000 dollars EU.

2. Critères d'éligibilité

Seront acceptées les candidatures des citoyens des États membres de l'UA qui dirigent une organisation répondant aux critères suivants :

- Avoir mis en œuvre ou pilotage d'une innovation éducative dans un ou plusieurs États membres de l'UA ;

- L'organisation est légalement enregistrée et est opérationnelle depuis au moins 1 an ;
- Être directement responsable de la mise en œuvre et de la gestion de l'innovation, c'est-à-dire ne pas agir comme un intermédiaire ;
- N'avoir jamais bénéficié de subvention dans le cadre du Programme IEA.

3. Procédure de dépôt de soumissions

Les soumissions doivent être déposées en ligne en anglais ou en français à l'adresse www.edu-au.org/submit-innovation, avec les informations suivantes :

- Brève déclaration du problème que vous essayez de résoudre (100 mots) ;
- Description de l'innovation, notamment son fonctionnement et l'approche de mise en œuvre (500 mots) ;
- Justification de la manière dont l'innovation peut être durablement mise à l'échelle, compte tenu des défis prévalant dans le contexte africain (250 mots) ;
- Indication du nombre de personnes qui ont déjà utilisé l'innovation ;
- Documentation juridique relative à l'enregistrement et au fonctionnement de l'entreprise ;
- Démonstration vidéo de l'innovation (facultatif).

Date limite de dépôt des candidatures : 25 juin 2021 à 23 heures (GMT+3). Les demandes de renseignements doivent être envoyées à l'adresse : owusum@africa-union.org.

4. Processus d'évaluation et de sélection

Les organisations candidates aux prix IEA 2021 seront soumises à un processus d'examen en quatre étapes :

Étapes	Description	Période
Étape 1	Vérification stricte de l'éligibilité afin de s'assurer que les soumissions répondent aux conditions d'éligibilité décrites dans l'appel à soumissions	26 - 30 juin
Étape 2	Cinquante (50) innovations seront retenues sur la base des critères suivants : impact démontré, modèle de revenus, adaptation au contexte et aux défis africains, importance du besoin auquel elles répondent	1 – 30 juillet

Étape 3	Dix (10) innovations seront présélectionnées par un jury d'experts sur la base de leur faisabilité pour une mise à l'échelle dans le contexte africain, c'est-à-dire le coût, le temps et les exigences techniques, et leur potentiel pour un large impact	2 – 31 août
Étape 4	Trois (3) finalistes seront sélectionnés lors d'un événement de présentation, sur la base de leur capacité à démontrer la valeur supérieure de leur innovation	21 - 22 octobre

5. Avantages pour les candidats retenus

Les candidats retenus bénéficieront d'un ou de plusieurs des avantages suivants :

- Subventions allant jusqu'à 100 000 dollars EU pour mettre en œuvre des projets pilotes en collaboration avec les États membres de l'UA ;
- Promotion et publicité de l'innovation auprès des États membres de l'UA et des partenaires de développement, y compris la publication dans le Manuel des innovations éducatives en Afrique 2021 et l'invitation future à participer aux événements et programmes de l'UA ;
- Certificat de reconnaissance du Commissaire de l'Union africaine pour l'éducation, la science, la technologie et l'innovation.